24 Heures 25.09.07

Saint-Laurent a fait un trou de 16 millions dans les finances du M2

EFFONDREMENT

Un accord sur l'indemnisation des lésés permet de clore financièrement le dossier du «trou» de Saint-Laurent. Le surcoût occasionné devrait être en partie garanti par le canton de Vaud.

JÉRÔME DUCRET

Un accident où tout le monde est responsable, et personne à la fois. C'est un peu comme cela que les responsables du chantier du M2 voient, deux ans après, l'effondrement qui s'est produit, en février 2005 à Lausanne, sous la place Saint-Laurent. Ils ont signé, hier, avec les assurances et avec les autres parties concernées un accord d'indemnisation global qui devrait mettre fin à toute poursuite judiciaire.

Au total, explique le maître d'œuvre Métro Lausanne-Ouchy SA (MLO), le «trou» de Saint-Laurent aura occasionné un surcoût de 15,7 millions de francs, dont les deux tiers sont couverts par les assurances.

«Rarement un tel sinistre aura été réglé avec autant de diligence, analyse le municipal des Travaux lausannois, Olivier Français, administrateur délégué de la société MLO SA. On a centralisé les suites de l'accident par le biais d'une seule assurance agissant pour un pool. Il est vrai que cela a retardé les choses au début pour certains commerçants touchés. Mais nous avons pu reprendre les travaux rapidement et rendre la place à ses usagers après moins de quatre mois».

> **«Cette solution vaut mieux qu'un bon ou qu'un mauvais procès qui aurait sans doute duré des années...»**
>
> FRANÇOIS MARTHALER, CONSEILLER D'ÉTAT EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES

Olivier Français précise que, même si des sondages complémentaires avaient été entrepris avant le début des travaux, rien ne garantissait de localiser la fameuse poche de terrain gorgée d'eau, à l'origine de l'accident.

«La solution d'une convention d'indemnisation n'est pas fondée sur une répartition des responsabilités, précise pour sa part le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler. Chacun a mis de l'eau dans son vin. Cela vaut mieux qu'un bon ou qu'un mauvais procès qui aurait sans doute duré des années...»

Dans le détail, les assurances prennent en charge 10,3 millions de francs, dont environ 2 millions sont destinés aux 95 commerces et privés ayant subi des dégâts ou un manque à gagner. Les deux enseignes qui reçoivent le plus sont la Coop et McDonald's.

«Nous ne pouvons pas en dire beaucoup plus», explique Michel Blanc, de Zurich Assurances, qui a suivi ce dossier. Il confirme cependant que, pour deux commerçants, les discussions n'ont pas encore abouti, en raison de différends sur les sommes réclamées. «Mais ce ne sont pas des gros montants, il s'agit de quelques milliers à une ou deux dizaines de milliers de francs», conclut l'assureur.

Rattraper le retard

Le maître d'œuvre du M2 va donc assumer 5,4 millions de francs. Cette somme comprend notamment les franchises prévues dans le contrat d'assurance, ainsi que des dépenses faites pour rattraper le retard causé par l'effondrement, et pour sécuriser le chantier à Saint-Laurent.

François Marthaler rappelle que le trou en question n'est pas le seul imprévu chiffré dans le budget global du M2.

Une garantie de dépenses supplémentaire de 30 à 35 millions va en effet devoir être approuvée prochainement par le Grand Conseil vaudois. «Nous n'avons bientôt plus d'argent frais», explique le conseiller d'Etat. ■

Olivier Français (à g.), représentant du maître d'œuvre du chantier M2, et Michel Blanc, qui a suivi le dossier pour Zurich Assurance.

Réactions de commerçants lésés

Dans l'ensemble, les commerçants concernés par la convention d'indemnisation semblent satisfaits. C'est du moins ce que laissent penser les réactions de quelques-uns d'entre eux, atteints hier après-midi par téléphone.

Les patrons du restaurant vietnamien Ha-Long, en haut de la rue Chaucrau, disent avoir reçu «environ 6000 francs. C'est moins que ce que nous avons demandé. C'est dur ici, les gens ont perdu l'habitude de venir. Mais un peu d'argent, c'est mieux que pas d'argent du tout!» Chez Coop, le porte-parole Takashi Sugimoto commente sobrement: «Oui, nous avons trouvé un accord de principe pour des indemnités. Tous les détails ne sont pas encore réglés. Mais je ne peux pas vous donner plus de détails.» Certains prêtent des vertus étonnantes au trou de Saint-Laurent: «Nous pouvons dire merci à M. Français, nous avons été indemnisés – certes un peu moins que ce que nous avons demandé – mais, surtout, les drogués ont quitté Saint-Laurent», commente presque jovialement Pierre Corfu, gérant du magasin Drafil.

J. DU.

PROFOND Il a fallu des travaux de consolidation pour éviter que l'effondrement de Saint-Laurent ne touche d'autres bâtiments que celui de Coop. LAUSANNE, LE 25 FÉVRIER 2005

Le Temps, 25.09.07,
égal. dans La Côte,
La Liberté, Le Courrier

Eboulement sur le chantier du M2: affaire classée

Vaud Accord répartissant les frais consécutifs à l'affaissement de la place Saint-Laurent signé

Les suites de l'éboulement du tunnel du métro M2 sont réglées. Les parties ont signé lundi à Lausanne une convention répartissant le surcoût de 15,7 millions de francs. L'assurance prendra à sa charge deux tiers des frais de l'accident survenu sur la place Saint-Laurent.

Avec cette convention, les différents protagonistes reconnaissent qu'il n'y a pas de responsable unique ou majeur dans l'accident qui s'est produit le 22 février 2005. «La solution finale est équilibrée» et évite un «mauvais» procès qui aurait pris des années, a indiqué le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler.

Les coûts totaux du sinistre s'élèvent à 15,7 millions de francs, dont 10,3 millions à charge du pool d'assurances. Les commerçants seront dédommagés à hauteur de 2 millions de francs. Le maître d'œuvre du projet, Métro Lausanne Ouchy SA, doit s'acquitter pour sa part de 5,4 millions de francs et obtiendra à ce titre de l'Etat de Vaud une garantie d'emprunt.

Le conseiller d'Etat Vert François Marthaler a indiqué qu'une demande de crédit complémentaire de 30 à 35 millions de francs serait adressée au Grand Conseil pour tous «les risques avérés» liés au M2, dont le cas de Saint-Laurent. Ils s'ajouteront aux 590 millions de francs de coût initial et aux 116 millions dus au renchérissement.

Le directeur des Travaux publics de la Ville de Lausanne, le radical Olivier Français, s'est félicité de la rapidité avec laquelle l'affaire a pu être conclue. Deux ans et demi après l'éboulement – qui n'a causé aucun blessé, mais seulement des dégâts –, l'affaire est close, hormis des discussions qui continuent avec deux commerçants pas d'accord avec le règlement adopté.

Sur les causes exactes de l'accident, une expertise hors procès a été réalisée. Elle affirme qu'«une discontinuité géologique imprévue» est la cause du sinistre. Située entre les sondages, celle-ci n'a pas été identifiée lors de la campagne de reconnaissance conduite avant les travaux.

ATS

24 Heures 27.09.07

Une gérance lausannoise s'énerve contre les chantiers du M2

DÉGÂTS

Le directeur de la gérance Crot a découvert, dans l'un de ses immeubles, des fissures et d'autres conséquences probables de l'effondrement de Saint-Laurent. Il s'étonne que la direction du M2 ne l'ait «pas tenu au courant».

JÉRÔME DUCRET

«Non, le cas du trou de Saint-Laurent n'est pas réglé!» Nicolas Daïna est le directeur de la gérance Crot, depuis le mois d'août 2005. Il fait allusion à l'annonce des responsables du chantier du M2, cette semaine, d'un accord sur les conséquences financières de l'effondrement survenu en février 2005 à la place Saint-Laurent. Nicolas Daïna explique avoir constaté, il y a quelques jours, des fissures dans le premier sous-sol de l'immeuble Haldimand 14, juste à côté de Saint-Laurent.

Il effectuait une visite en tant que gérant. «D'après notre locataire, ces fissures sont apparues juste après l'effondrement, mais nous n'avons pas vraiment été informés, comme personne ne nous a dit que quelqu'un avait installé, dans la cave de ce même immeuble, un étai métallique de consolidation.»

De nombreuses fissures sont en effet bien visibles sur les parois au premier sous-sol. Un étage plus bas, on peut remarquer la barre métallique, qui semble avoir été placée dans l'urgence. La gérance a récemment complété ce dispositif avec ses propres étais.

Coïncidence? Nicolas Daïna a été proche collaborateur de Charles-Louis Rochat, ancien conseiller d'Etat vaudois, qui avait déclaré publiquement son hostilité au projet de métro M2. «Ici, j'agis strictement en tant que représentant de propriétaires d'un immeuble», coupe le directeur de la gérance Crot.

«Nous avons d'autres immeubles à Lausanne pour lesquels les locataires nous ont fait part de nuisances liées au chantier M2, voire, dans un cas, de dégâts, détaille Nicolas Daïna. Nous avons transmis ces doléances. Mais souvent personne n'a répondu. C'est à se demander s'ils ne veulent pas simplement attendre la prescription...»

MAGNUS VERSCHUNG

FISSURES Nicolas Daïna, directeur de la gérance Crot, au premier sous-sol de l'immeuble Haldimand 14. Il montre l'une des fissures apparues, selon le locataire, très peu de temps après l'effondrement de Saint-Laurent. LAUSANNE, LE 26 SEPTEMBRE 2007

Des cas traités cet hiver

Marc Badoux, chef de projet M2, récuse cette dernière accusation: «Il n'y a bien sûr aucune volonté de notre part de nous dégager d'éventuelles responsabilités!» Selon Marc Badoux toujours, il y a peut-être un malentendu. «Ce qui a été réglé, dans l'affaire de l'effondrement de Saint-Laurent, ce sont les indemnisations pour pertes économiques, ainsi que celles qui concernent des dégâts importants.» De manière plus générale, «nous avions déjà fait une série de premiers constats d'état sur 250 bâtiments tout au long du tracé du M2, avant le début des travaux. Pour les dégâts considérés comme non majeurs ou qui seraient apparus après coup, ils ont fait l'objet d'un premier constat quelques jours après l'accident. Nous avons envoyé une lettre aux propriétaires concernés au début de l'été 2007. Y compris à ceux du bâtiment Haldimand 14.»

«Il n'est d'ailleurs pas exclu que des fissures aient pu y apparaître après Saint-Laurent, continue Marc Badoux. Tous ces cas, pas seulement autour de Saint-Laurent, vont être traités l'hiver prochain, afin de les clore avant la fin du projet. Nous savons par expérience qu'il vaut mieux attendre la fin d'un gros chantier avant de régler ce genre de dégâts.» ■